



Obtenir une demande de régularisation parents d'enfant français

Par **mimi0501**, le **11/03/2008** à **18:25**

bonjour, je suis maintenant en vie commune depuis trois ans avec un marocain. Il y a quelques mois nous avons eu un enfant, nous aurions voulu faire une demande de régularisation par le motif suivant ; parent d'enfant français quel sont les risques que l'on a ? car étant moi-même française n'ayant jamais renié mais droit car étant tunisienne d'origine je souhaiterais savoir si il peut y avoir obtention de régularisation et quel seraient les documents à fournir.

je vous en remercie de me répondre

Par **citoyenalpha**, le **14/03/2008** à **16:28**

Bonjour

avez-vous la nationalité française ?

Pour votre conjoint sans visa valide il ne peut obtenir de titre de séjour sauf à titre discrétionnaire.

Dans l'attente de vous lire...